

Commune de GRAMBOIS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE 1 Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des Adjoints Techniques territoriaux

pour l'accès au GRADE d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération en date du 19/01/2009 relative à la détermination des ratios promouvables,
Vu l'arrêté en date du 12/02/2021 fixant les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
VAUX Michel	Adjoint Technique territorial	Adjoint Technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	par ancienneté	Ech.6 C1 378/371	

Promouvables :

Nombre de femmes :
Nombres hommes : 1
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes :
Nombres d'hommes :
Total :

Article 2 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage (16 avenue Feugères CS 88010 34941 Nîmes - www.telerecours.fr)

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera transmis au centre de gestion de Vaucluse, qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L 522.26 du code général de la Fonction Publique.

Fait à Grambois, le 31/12/2024
Cachet et signature de l'autorité territoriale

Le Maire,
Alain FERETTI

